

Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est enregistré sous Poona sous le numéro **2602322** et sous le nom « **Circuit Jeune Départemental 94 – Eco CDJ 1** ». Il se déroule les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2026 au gymnase de La Gaîté 43, rue de la Gaîté 94170 Le Perreux-sur-Marne sur 6 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Sébastien Herbert**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le GEO principal du tournoi est **Fabien Julien**. Il sera assisté de **Chloé Garnier** et **Stessy Massiot**.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **Circuit Jeune Départemental 94 – Eco CDJ 1** est un tournoi départemental qui s'adresse à tous les joueurs des catégories minibad, poussin, benjamin, minime et cadet de N1 à NC.
- 2.2 Les séries proposées sont *par lots* dans les tableaux de *SH et SD*.
- 2.3 Les tableaux poussins seront en tableau intergenre.
- 2.4 Les tableaux benjamins et minimes se dérouleront intégralement le samedi et les tableaux poussins et cadets se dérouleront pendant la journée de dimanche.
- 2.5 *Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe sauf si la série est déterminé par une poule unique inférieure à 6 joueurs.*
- 2.6 *Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.*

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 14 septembre à 12h00.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée **au mercredi 30 septembre 2026 à 23h59**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.3 Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à **J-7**.
- 3.4 La date du tirage au sort est fixée **au samedi 3 octobre 2026**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.5 L'envoi des convocations sera fait au plus tard le **lundi 5 octobre 2026**.
- 3.6 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique sur le site badnet.fr ou bien sur ebad.
- 3.7 Le paiement devra être effectué en ligne obligatoirement.

- 3.8 Le nombre maximal de participants est de 200 joueurs.
- 3.9 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, la date dans Badnet faisant foi.
- 3.10 *Les frais d'inscription s'élèvent à 7 € pour 1 tableau.*
- 3.11 *Les joueurs pourront se surclasser dans deux catégories d'âge supérieure*
- 3.12 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 19h00.
- 3.13 Les joueurs pourront s'inscrire sur 1 tableau.
- 3.14 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées ou d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Circuit Jeune Départemental 94 – Eco CDJ 1** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB par la plateforme MyFFBAD.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-28** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - 🗨 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - 🗨 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif sur MyFFBAD. Une copie du justificatif pourra également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *Babolat 2*.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le

- début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge arbitre en début de compétition.
 - 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
 - 5.11 Les conseillers devront porter une tenue appropriée pour pouvoir s'installer sur les chaises situées sur le plateau de jeu. Le port de chaussures fermées est obligatoire.
 - 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
 - 5.13 La participation au tournoi **Circuit Jeune Départemental 94 – Eco CDJ 1** requiert la lecture et l'acceptation de règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
 - 5.14 Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, de la ville, voire sur d'autres sites de badminton (LIFB, Badzine...). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
 - 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.